

Collège Communal de Saint-Ghislain
Rue de Chièvres, 17
7330 Tertre

OBJET : Enquête publique - Suppression des sentiers n° 50 et 57 d'Hautrage

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Notre association, Itinéraire Wallonie ASBL, dont les principaux objectifs sont la défense des sentiers et des chemins, l'amélioration de la mobilité lente, l'aide aux concepteurs d'itinéraires balisés et la promotion d'itinéraires de qualité, a été avertie de la demande de suppression d'une partie du sentier n°50 ainsi que du sentier n°57 de l'ancienne commune d'Hautrage. Nous nous opposons fermement à cette suppression. En effet :

1. La suppression serait contraire au décret voirie communale du 6 février 2014 qui stipule en son article 1er que « *Le présent décret a pour but de préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité des voiries communales, ainsi que d'améliorer leur maillage* » et en son article 9 relatif à la modification de voirie « *La décision (...) tend à assurer ou améliorer le maillage des voiries, à faciliter les cheminements des usagers faibles et à encourager l'utilisation des modes doux de communication* ».
2. La suppression étant demandée par un propriétaire, elle serait aussi contraire à l'avis du Conseil d'Etat 85.175 qui a bien précisé que l'on veillera à « *être particulièrement attentif à la logique présidant à la suppression d'un chemin ou sentier vicinal; qu'en effet, c'est la décision de l'autorité communale d'abandonner le chemin, en accord avec l'intérêt général, qui peut donner, le cas échéant, droit de rachat par les riverains, et non la volonté des riverains d'acquérir une portion du territoire communal qui doit entraîner la suppression dudit chemin* ».
3. La suppression obligerait les promeneurs à faire un détour par la Rue Gustave Scutenaire, rallongeant le parcours et les exposant à la circulation automobile (plan de situation en annexe 1).
4. Les sentiers sont entretenus, en bon état et ont toujours été utilisés jusqu'à l'arrivée d'un nouveau riverain (locataire) il y a quelques mois (photos en annexe 2 et carte topographique en annexe 3).
5. La seconde partie du sentier n°50 a été réhabilitée en 2009 par la Ville. La remise en état a coûté 23.000€ à la Ville et 3.000€ à la Région Wallonne (annexe 4). Il serait dommage de perdre la première partie du sentier, menant en ligne droite à cette partie réhabilitée.
6. Comme le montre un panneau de promenade situé Place d'Hautrage, la partie du sentier n°50 qui serait supprimée est parcourue par une promenade communale (annexe 5).
7. Une suppression inspirerait d'autres riverains souhaitant s'accaparer un sentier : il leur suffirait de bloquer un sentier, puis d'en demander la suppression pour arriver à leur fin. Ce serait la porte ouverte à de nombreux conflits dans la commune.

En étant convaincu que la Ville de Saint-Ghislain refusera ces suppressions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée.

Annexe 1 – Plan de situation



Annexe 2 – Photos – avril 2018

Sentier n°50



Départ du sentier n°50. L'utilisation du sentier est évidente



Le sentier est en bon état et délimité des propriétés voisines



Le tas de palette déposé par le riverain début 2018



Vue depuis le sentier n°57

Sentier n°57



Photo 2009 – passage libre



Photo 2018 – nouvelle barrière

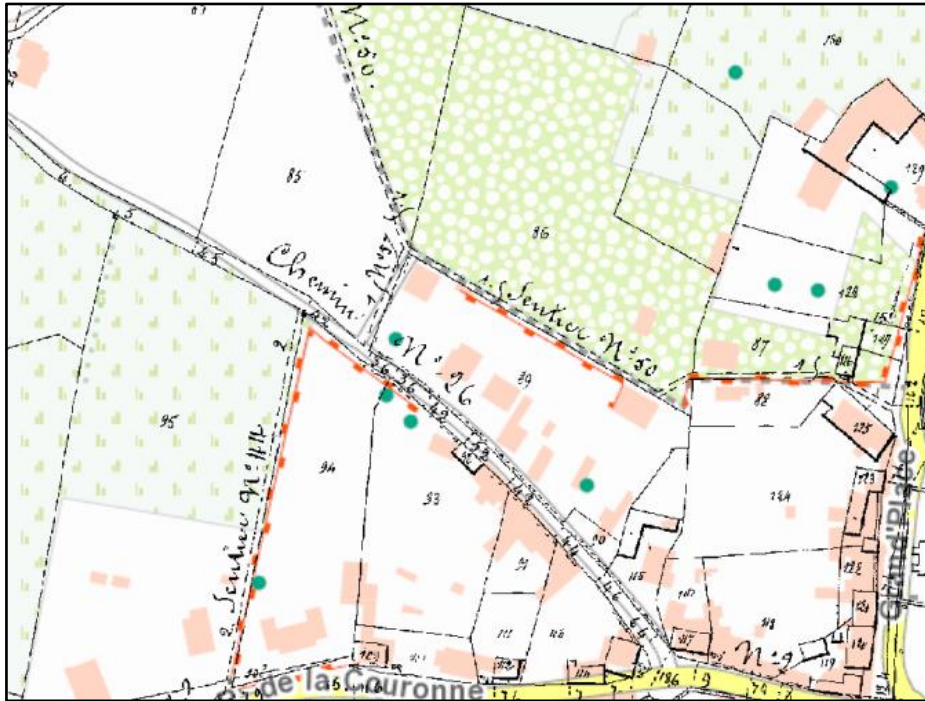


Jonction du sentier n°57 avec le sentier n°50

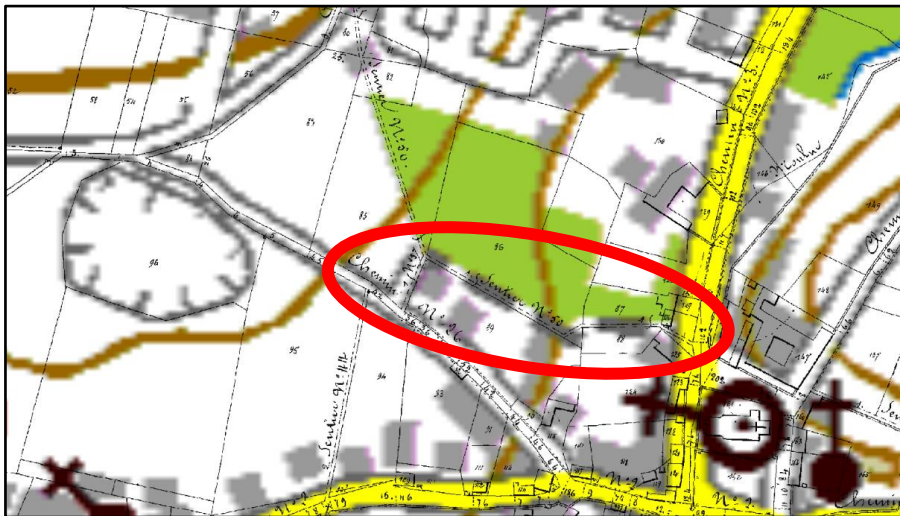
Annexe 3 - Cartes topographiques

Atlas des Chemins vicinaux

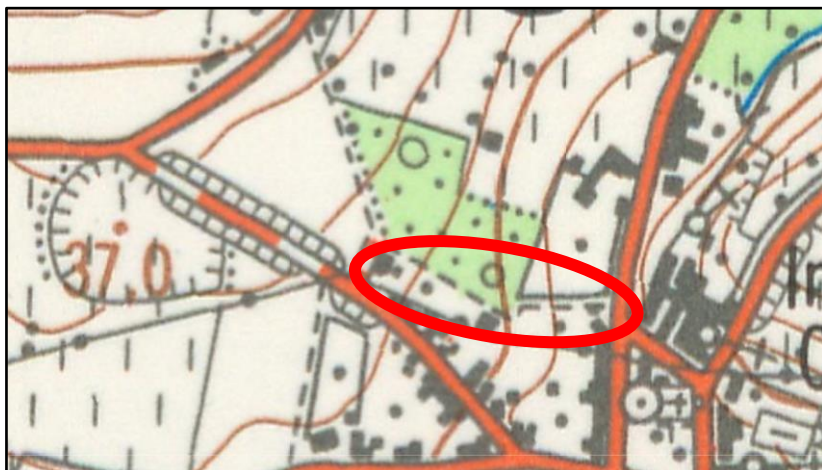
La superposition de l'atlas des chemins vicinaux avec la carte IGN actuelle montre une correspondance parfaite :



Années 2000



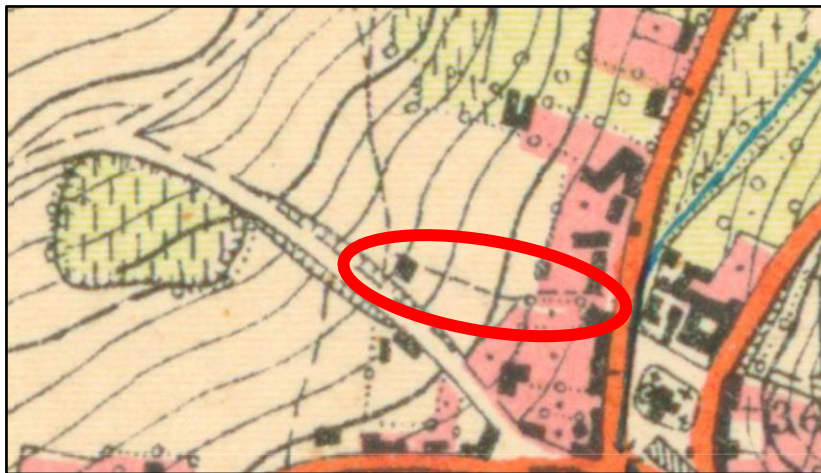
1989



1960



1930

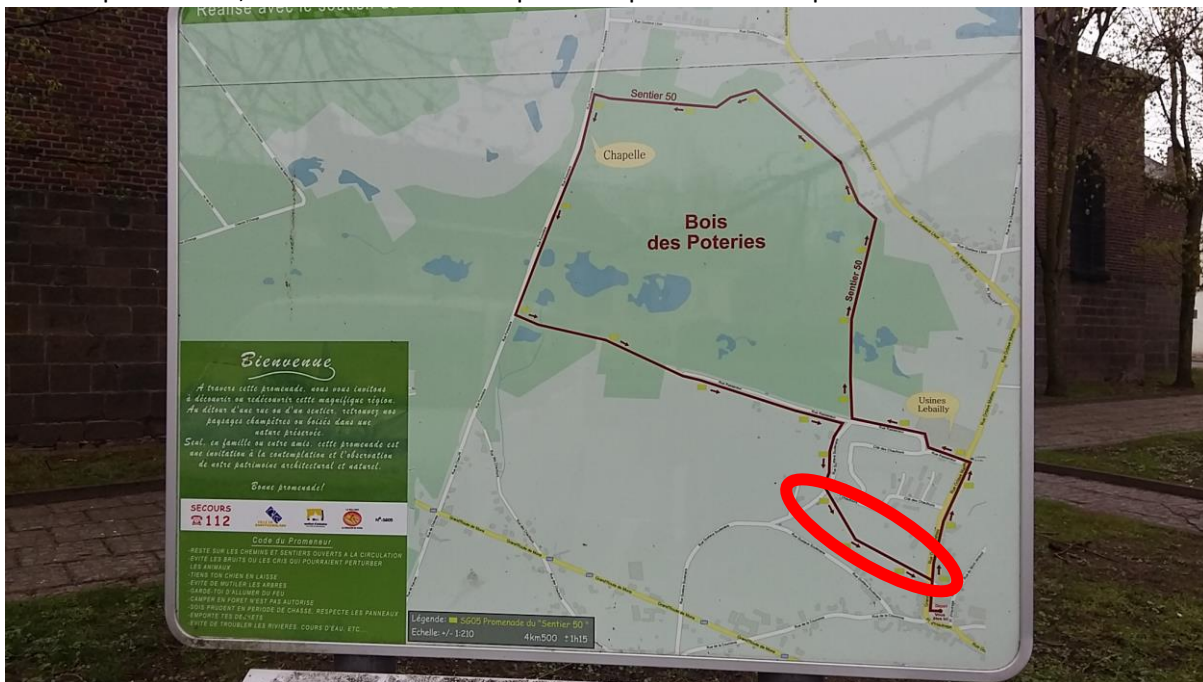


1866

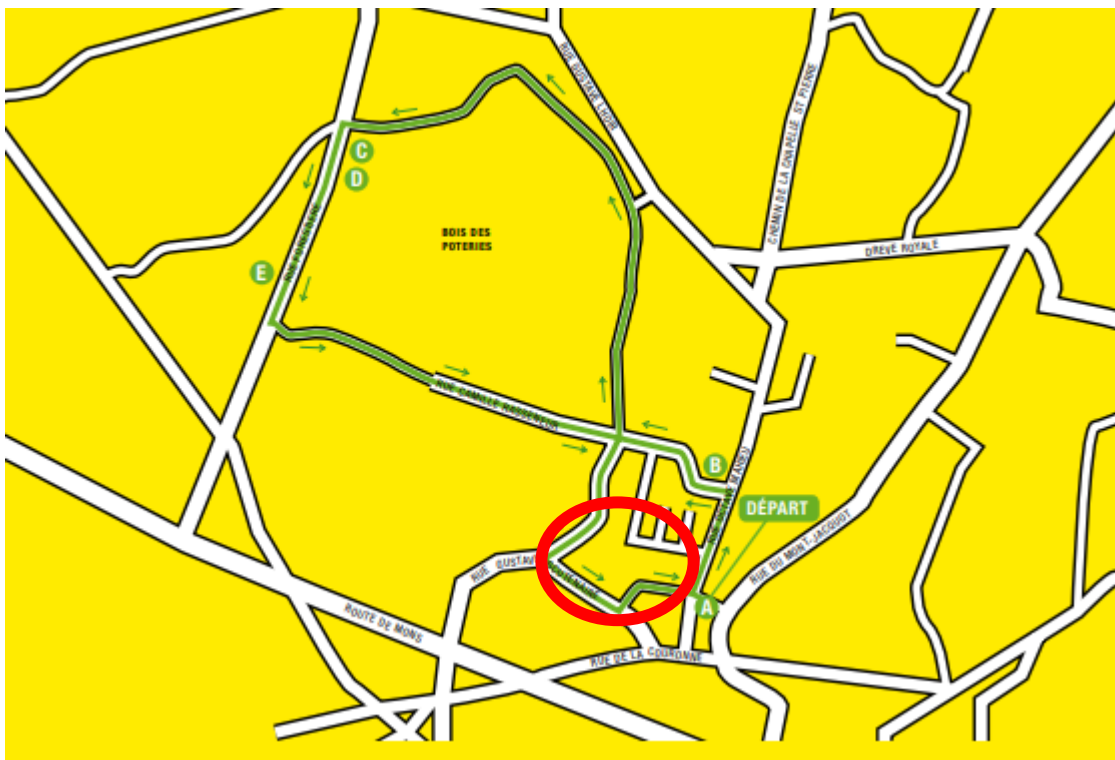


Annexe 4 - Promenade communale

Version précédente, encore affichée sur la place : la promenade emprunte le sentier n°50



La version actuelle emprunte la route alors que le sentier est en très bon état (hormis le passage bloqué par des palettes) et plus sécurisant pour les utilisateurs. Voir <https://www.saint-ghislain.be/documents-pdf/promenadesentier50.pdf>



Inauguration du Sentier 50 à Hautrage Samedi 28 novembre 2009

Ils étaient nombreux, les citoyens d'Hautrage, à attendre la réfection de ce sentier situé au cœur bois des Poteries. Pour permettre à tout un chacun de le (re)découvrir, une balade guidée a été proposée en prélude de l'inauguration officielle.

Rendez-vous avait été fixé sur la Place d'Hautrage.

La Libre.be

F. SCH. Publié le mardi 01 décembre 2009 à 04h16 - Mis à jour le mardi 01 décembre 2009 à 11h26

HAINAUT (REGIONS/HAINAUT) Niché au cœur du bois des Poteries, le Sentier 50 offre aux amoureux de la nature une idée de promenade agréable et variée. Depuis des années, il était devenu difficilement praticable.

Pourtant, grâce à plusieurs citoyens, regroupés au sein du Plan communal de développement de la nature (PCDN), le voici qui vous rouvre enfin ses bras, pour près de 5 km de balade en forêt.

Il en a connu, des aventures, ce Sentier 50. Déjà, en 1995, l'association Hautrage Nature et découverte demandait sa réfection. Puis, il y eut l'affaire du bois des Poteries: une quarantaine d'hectares rachetés par Itradec pour en faire une décharge. L'association SOS Hautrage obtient gain de cause en 2002 et le bois devient propriété de la Région wallonne.

Aujourd'hui, la zone est donc gérée à 98 % en réserve forestière. L'inauguration du Sentier 50 ce samedi, c'est un peu l'aboutissement de nombreuses années de combat pour plusieurs habitants d'Hautrage.

Simone Leclot était active dans toutes les associations précitées. Membre du PCDN, elle ne cachait pas sa joie, en parcourant les chemins réhabilités. *"Ça a mis le temps, mais c'est une vraie victoire pour nous, explique-t-elle. Je suis très attachée à mon village et ce sentier me tenait particulièrement à cœur."*

En tout, remettre ce parcours en état aura coûté 26 000 € à la ville, moins les 3000 € de subsides reçus via la Région. Alors, à vos chaussures de marche ou à vos vélos! Ce sentier mérite vraiment le détour et ne demande qu'à être visité.

F. Sch.